

Le mercredi 5 mai 1999



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 21

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. CUMMINGS, *ministre des Ressources naturelles*, fait une déclaration au sujet de la diminution du risque d'incendie au Manitoba.

M. ROBINSON fait des observations sur la déclaration.

M^{me} la *ministre* VODREY dépose :

le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine et de la Citoyenneté pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 96)

le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 97)

le rapport annuel du Conseil des arts du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 98)

le rapport annuel que prévoit l'article 54 de la *Loi sur la liberté d'accès à l'information* pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1997.

(document parlementaire n° 99)

Avec le consentement de l'Assemblée, sont déposés séparément et lus une première fois les projets de loi suivants :

(N° 19) – *Loi sur la Société du crédit agricole/The Agricultural Credit Corporation Act*;

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

(M. le *ministre* ENNS)

Le mercredi 5 mai 1999

(N^o 20) – *Loi modifiant la Loi sur les chiroprodistes/The Chiroprodists Amendment Act;*

(M. le ministre STEFANSON)

(N^o 21) – *Loi modifiant la Loi sur les opticiens d'ordonnance et modifications corrélatives/The Ophthalmic Dispensers Amendment and Consequential Amendments Act.*

(M. le ministre STEFANSON)

M. le *ministre* ENNS dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques aux fins que vise le projet de loi n^o 19.

(document parlementaire n^o 100)

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M^{mes} DRIEDGER (Charleswood) et MCGIFFORD, MM. ROCAN et JENNISSON ainsi que M^{me} WOWCHUK font des déclarations de députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* GILLESHAMMER :

QUE l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. LAMOUREUX :

QUE la motion soit amendée par adjonction de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore qu'en n'incluant pas dans leurs budgets toutes les activités financières des corporations de la Couronne ainsi que l'ensemble de leurs charges de retraite, en ne déclarant pas le coût d'achat de Centra Gas, en vidant le Fonds de stabilisation des recettes pour des raisons de politique partisane et en ne répondant pas à la demande visant le recours à des pratiques comptables plus transparentes, comme l'a recommandé le vérificateur de la province, le gouvernement vient de déposer un budget qui ne reflète pas la transparence, l'ouverture et la responsabilité que les Manitobains et les Manitobaines exigent de leur gouvernement provincial et a fait du budget provincial une plate-forme électorale, ce qui lui a fait perdre la confiance de l'Assemblée législative et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. DYCK termine son intervention.

Le mercredi 5 mai 1999

Après les interventions de M^{me} CERILLI, de M. LAURENDEAU, de M^{me} WOWCHUK, de M. FINDLAY, de M^{me} MIHYCHUK et de M. HELWER, M. JENNISSON prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay